

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2006

**Le trente mars deux mille six, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.**

**Etaient présents :**

Mmes, LAURENT, LEQUIEN, MARRANT, PERIER-CAMBY, PEYLIN, RONDELET;  
Messieurs BARALDI, BARNIER, BERENGER, FUGIER, GUILLON, PERRET, ROUDET, STEFANUTO, VACHER, TROUILLOUD.

**Absents :**

Madame EMIN qui a donné pouvoir à Madame RONDELET ;  
Monsieur BERENGER qui a donné pouvoir à Monsieur BARALDI.

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant que trois dossiers importants seront présentés à ce conseil :

- Présentation du Compte Administratif 2005
- Présentation du Budget Primitif 2006
- Modification du POS

Mais avant d'aborder ces temps forts de la réunion, il informe l'assemblée que de nouvelles dégradations ont été commises sur les jardinières de la Mairie, avec tag sur l'une des portes d'entrée latérale du bâtiment.

D'autre part, la gendarmerie de Voiron a été interpellée par la municipalité sur l'occupation de la salle du foot par des jeunes autre que ceux faisant partie de l'association. Le bureau de l'association se désolidarise de ce qui se passe dans la salle dès lors qu'aucun de leur membre n'est présent

<b>Compte Administratif 2005</b>
----------------------------------

Le Compte Administratif (C.A) présente les résultats de l'exécution du budget pour l'exercice 2005. Il s'agit d'un compte de bilans financiers de la gestion faite par l'ordonnateur (Le Maire). Il est en accord avec le Compte de Gestion présenté par le Comptable (La perception de Voiron).

Présentation du CA 2005 par Roger TROUILLOUD Adjoint aux finances

**La Section de Fonctionnement :**

**Les dépenses se sont élevées à 1 332 568,10€**

Articles	Dépenses de Fonctionnement	C.A 2004	C.A 2005	Variation
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	410 974,30	431 724,21	5,05%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	519 801,49	516 136,80	-0,71%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	265 502,80	274 583,13	3,42%
66	CHARGES FINANCIERES	11 717,28	9 424,28	-19,57%
	<b>Total dépenses réelles de Fonctionnement</b>	<b>1 207 995,87</b>	<b>1 231 868,42</b>	<b>1,98%</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 504,96	3 137,73	-30,35%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	100 582,58	97 561,95	-3,00%
	<b>Total global des dépenses de Fonctionnement.</b>	<b>1 313 083,41</b>	<b>1 332 568,10</b>	<b>1,48%</b>

On constate une augmentation de 1,98 % des dépenses réelles de Fonctionnement, bien qu'elles soient en constante progression, la volonté a été de les maîtriser au mieux.

Dont voici leur structure :

**\* 41,90 % pour les charges de personnel soit une baisse de 0,71% :**

Une masse salariale moins importante en raison de :

- \* La diminution du temps de travail d'un employé aux services techniques (80% au lieu de 100%),
- \* La fin du contrat emploi jeune au 31 janvier 2005, pour réembauche au 1er septembre 2005,
- \* La baisse de l'enveloppe des primes, liées aux diminutions des temps de travail, ainsi qu'aux absences pour cause de maladies ou autre,

**\* 35,05 % pour les charges à caractères général qui progressent de 5,05%.**

Ce poste est en constante progression.

Son évolution est liée à la hausse des prix, puisqu'il regroupe l'ensemble des achats de fournitures diverses ainsi que les frais de prestataires nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

Eau, électricité, gaz, carburants, achat de petit matériel et outillage, réparations, ce sont des postes qui ont progressés en raison des augmentations tarifaires (hausse des prix), mais également en raison de l'évolution des consommations. Ces dernières sont liées au temps qu'il fait ainsi qu'à l'évolution du service. La commune fait appel à des prestataires extérieurs (géomètres, animateurs, sociétés diverses, architecte conseil, etc.) dont les taux horaires sont pour certain d'entre eux revus à la hausse d'une année sur l'autre. D'autre part, l'évolution technologique oblige la commune à s'équiper en matériel de plus en plus performants, dont les coûts de maintenance évoluent au fil du temps.

Enfin, le dynamisme des associations locales est fédérateur de dépenses :

Utilisations régulières et quotidiennes des salles ainsi que des équipements sportifs qui engendrent des dépenses de fonctionnement.

En résumé, les charges à caractères générales sont en constante progression, il serait toutefois souhaitable de continuer à maîtriser au mieux leur évolution.

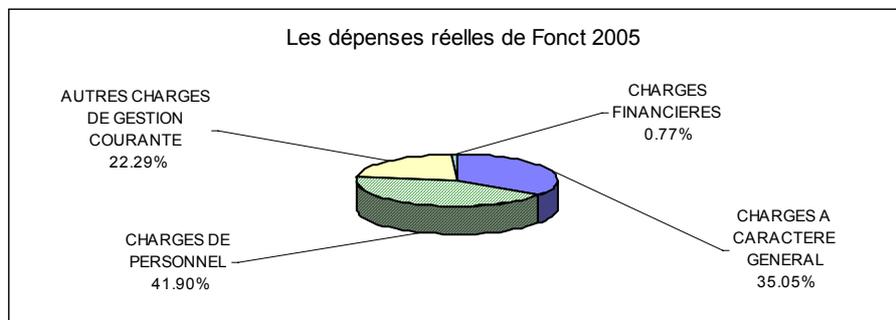
**\* 22,29 % pour les charges de gestion courante qui progressent de 3,42% par rapport à 2004.**

Il s'agit des indemnités et charges versées au Maire et Adjoints, des différents contingents (Aide Sociale, SDISS, Parc de Chartreuse, SISV), des subventions versées aux associations ainsi qu'au CCAS (Budget Annexe).

Ce poste est en constante progression. S'agissant principalement de contingents, la Commune ne maîtrise pas son évolution.

**\* 0,77% pour les charges financières (Intérêts de la dette).**

Les intérêts de la dette toujours à la baisse.



A ces dépenses réelles de Fonctionnement s'ajoutent les dépenses exceptionnelles (moins value lors de la reprise ou cession d'un bien), et celles liées aux amortissements.

Ces dépenses donnent lieu à des jeux d'écriture entre les sections, 100 699,68 € pour 2005.

**Les recettes de Fonctionnement réalisées en 2005 :**

Articles	Les recettes réelles de Fonctionnement	C.A 2004	C.A 2005	Variation
70	Produits des services du domaine	59 785,83	66 345,54	10,97%
73	Impôts et Taxes	708 535,99	744 336,56	5,05%
74	Dotations et Participations	1 070 526,04	1 077 656,00	0,67%
75	Autres Recettes de Fonctionnement	115 463,60	122 573,55	6,16%
76	Produits Financiers	2 938,92	34 258,92	
6419+6459	Remboursement personnel salaire+charges	37 631,28	10 671,25	-71,64%
	<b>Total recettes réelles de Fonct.</b>	<b>1 994 881,66</b>	<b>2 055 841,82</b>	<b>3,06%</b>
77	Produits exceptionnels	4 919,96	764,68	
79	Transfert de charges	7 708,92	2 807,63	
	<b>TOTAUX</b>	<b>2 007 510,54</b>	<b>2 059 414,13</b>	

Les recettes réelles de Fonctionnement quant à elles ont progressées de 3,06 % par rapport à 2004. Elles sont principales constituées de dotations et participations (52,42%) et d'impôts et taxes 36,21%).

**\*52,42 % de dotations et participations qui sont en progression de 0,67% par rapport à 2004.**

Il s'agit principalement des dotations versées par l'Etat, Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Péréquation et des dotations de compensation pour la taxe professionnelle, et les 3 taxes ménages. Des participations d'autres organismes extérieurs, telles que la participation au fonctionnement du Contrat Temps Libre par le Pays Voironnais et la commune de St Aupre, qui sont partenaires dans cette opération. La participation des communes voisines au fonctionnement de la bibliothèque municipale, Une subvention du Conseil Général pour les permanences architecturales qui ont lieux chaque mois en Marie.

Il faut noter qu'en règle générale l'évolution des dotations de l'état et la CAPV ne progressent que faiblement voir pas du tout.

**\*36,21 % d'impôts et taxes, qui sont en progression de 5,05%.**

Malgré un gel des taux communaux, le produit des 3 taxes ménages a progressé de 5 %.

Chaque année l'état pratique une révision des bases qui est de l'ordre de 1%, à laquelle il convient d'ajouter les nouvelles constructions et réhabilitations de maisons faites sur la Commune.

Il s'agit également de taxes provenant de certains services communaux, tel que les droits de places du camping municipal. Ce dernier n'est pas productif de bénéfice, il s'agit principalement d'un service aux usagers de passage, et donc un moyen de promouvoir notre région, d'autant que les campings manquent aux environs.

Il en est de même pour les emplacements du marché qui rendent service à la population locale.

**\* 5,96 % d'autres recettes de Fonctionnement avec une progression de 6,16 %.**

Il s'agit principalement de recettes provenant de la gestion du parc locatif ainsi que des locations de la salle des fêtes et de la cour arrière de la Mairie.

**\*3,23 % pour les produits des services des domaines, qui progressent de 10,97 %.**

Ici l'augmentation de la fréquentation de la cantine et de la garderie scolaire, contribue à l'évolution de ce poste. Depuis le mois de septembre 2005, la moyenne journalière de fréquentation de la cantine scolaire est proche de 100 enfants.

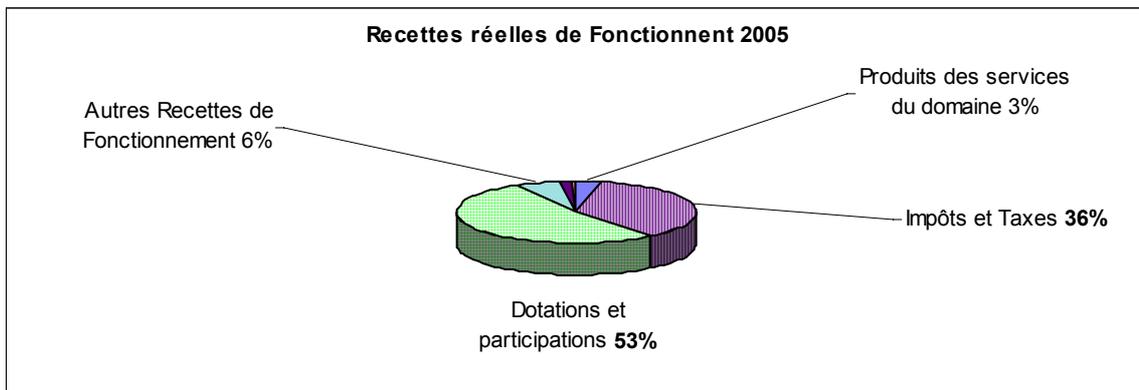
Viennent s'ajouter à ces recettes les cotisations pour prêts de livres à la bibliothèque municipale, en progression de 18%.

**\*1,67 % pour les produits financiers.**

Il s'agit principalement des intérêts sur les placements de trésorerie réalisés depuis 2004, reconduits en 2005, ainsi que sur de nouveaux placements réalisés en 2005.

**\*0,52 % pour les remboursements sur salaires et charges.**

La commune a souscrit une assurance afin d'être remboursée des salaires et charges qu'elle est obligée de payer au personnel absent pour cause de maladie ou de congés maternité, ou accident du travail.

**La Section d'Investissement :**

**Les dépenses** réelles d'investissement s'élèvent à 973 518€.

<b>Les dépenses d'investissement</b>	<b>CA 2005</b>	<b>Part en %</b>
Etudes et Recherches	23 470,05	2,41%
Licences	5 621,20	0,58%
Achats de terrains et de bâtiments	278 048,10	28,56%
Achats biens meubles divers	89 106,44	9,15%
Plantations agencement de terrains	17 158,10	1,76%
Gros travaux de Bâtiments	164 269,75	16,87%
Réseaux Divers	344 066,17	35,34%
Capital de la dette	51 778,18	5,32%
<b>Total dépenses d'équipement Brut</b>	<b>921 739,81</b>	
<b>Total dépenses réelles d'investissement *</b>	<b>973 517,99</b>	<b>100,00%</b>
Remboursement de cautions	1 097,86	
<b>Total dépenses 2005</b>	<b>974 615,85</b>	

**Etudes et Recherches : 23 470 €**

Il s'agit principalement des honoraires payés au programmiste pour le projet du complexe sportif + gymnase, ainsi que des honoraires de l'architecte chargé du projet d'aménagement dans le centre bourg (Maison Fagot), ainsi que des études nécessaires aux travaux coordonnés d'enfouissement Des réseaux télécom et Eclairage Public au hameau du Charrat.

**Plantations, agencement et aménagement de terrains : 17 158 €**

En 2005, deux des quatre terrains de tennis ont été régénérés, la plaque commémorative ainsi que les noms inscrits sur la stèle du monument aux morts donnant sur la route départementale ont été reproduits au verso de la stèle, le mur derrière cette stèle a été ouvert de sorte à pouvoir célébrer les commémorations coté cour intérieure de la Mairie, de sorte à privilégier la sécurité lors des commémorations

**Acquisitions : 372 775 €.**

En matière de licences et d'informatique, la commune a fait l'investissement d'un support CD Rom de photos aériennes de la commune, ainsi que de la mise en service du site internet.

En raison de la numérisation du cadastre, un poste informatique spécifique a été acheté et installé dans la salle du cadastre, ce qui a également nécessité le remplacement du matériel informatique du poste

urbanisme du secrétariat de Mairie, en raison de l'ancienneté de l'écran du poste accueil, ce matériel a été remplacé par un écran plat. Le risographe a été remplacé par un dupli-copieur. Le matériel outillage et technique est complété chaque année. Il peut s'agir de renouvellement ou bien de nouveaux investissements, nécessaires au bon fonctionnement des services techniques (remplacement du petit camion Mercedes, d'une lame de déneigement, achat d'un nettoyeur haute pression) Du mobilier inox respectant les nouvelles normes d'hygiène, a été acheté pour le nouveau restaurant scolaire, ainsi que de l'électroménager professionnel adapté au service. Des équipements complémentaires ont été réalisés pour les écoles, tels que l'achat de meubles de rangement, de matériel éducatif et sportif, des abris à vélos etc.

**Constructions, Gros travaux de bâtiments : 164 269 €.**

L'ancien garage postal situé Rue du Tram a fait l'objet d'une réhabilitation, la toiture du préau situé au milieu de la cour de la Mairie a été entièrement refaite.

Des travaux de menuiserie ont été réalisés sur certains bâtiments administratifs, remplacement de la porte battante du hall d'entrée de la Mairie par une porte automatique à 2 vantaux, remplacement de la fenêtre de la salle informatique de l'école primaire, ainsi que d'une fenêtre à la Maison Pour Tous.

Le Foyer Municipal a été équipé d'une alarme incendie.

Le programme lié à la construction du complexe sportif a démarré en 2005 avec notamment la réalisation d'un terrain d'entraînement foot.

Le restaurant scolaire a enfin été terminé aussi la commune a honoré les dernières situations de paiement.

Le total des mandatements pour cette opération ne correspond pas au montant du marché, puisque pour certains lots des pénalités de retard ont été appliquées.

**Les réseaux : 344 066 €.**

Voirie :

Chaque année une enveloppe importante est réservée à l'amélioration de la Voirie Communale, ainsi qu'aux aménagements de sécurité et d'amélioration du stationnement dans le centre village.

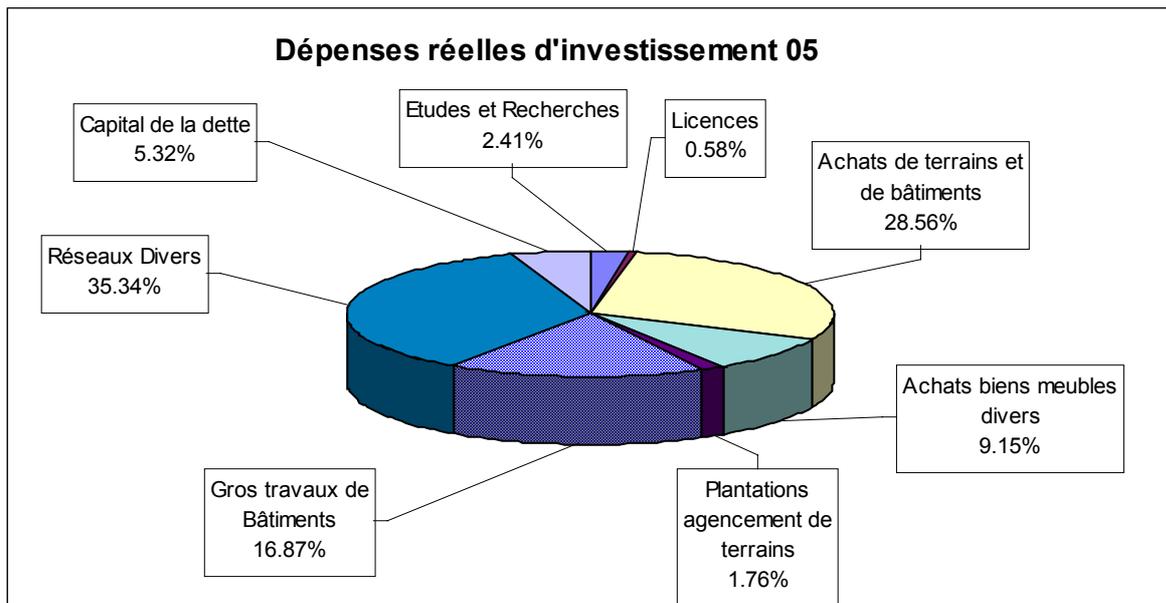
En 2005 un nouveau parking surélevé a vu le jour le long de la Route Départementale direction Voiron dans le centre bourg.

**Le capital de la dette : 51 778 €**

Il s'agit du remboursement en capital de la dette, aucun emprunt n'a été sollicité en 2005, les dépenses réalisées en investissement hors remboursement du capital de la dette ( 921 739 € ) ont dont été réalisées sur les fonds propres de la commune.

**Le Remboursement de cautions : 1 097 €**

Des locataires ont quitté des logements communaux. Dès lors et après état des lieux de sortie, la commune procède au remboursement de la caution qu'elle avait encaissée lors de l'entrée dans le logement.



Une partie des dépenses budgétisées en 2005 n'ont pu faire l'objet de règlement sur cet exercice, retard de facturation de livraison et sur les travaux de construction.

Elles seront donc reportées sur le budget 2006 en restes à réaliser. Soit environ 735 000 €

**Les recettes d'investissement 2005 :**

Articles	Recettes d'investissement	C.A 2005	Part en %
1323	Subventions	63 739,05	34,39%
10222	F.C.T.V.A	76 991,04	41,54%
10223	T.L.E	43 613,00	23,53%
165	Encaissement de cautions	1 019,66	0,55%
	<b>Sous total recettes Réelles d'investissement</b>	<b>185 362,75</b>	<b>100,00%</b>
1068	Excédent Fonctionnement capitalisé	702 545,19	
OO1	Excédent d'investissement reporté	1 054 519,04	
281	Amortissements	97 561,95	
21...	ALIENATIONS SORTIE DU PATRIMOINE	0,27	
	<b>Total des recettes totales d'investissement</b>	<b>2 039 989,20</b>	

Elles peuvent être classées en 4 catégories :

**Les Subventions :. 63 739 €**

Il s'agit des subventions allouées à la commune par le Conseil Général, l'Etat (DGE), le Syndicat d'Electricité de l'Isère, pour des travaux d'investissement.

Les subventions sont calculées sur le montant hors taxes des travaux éligibles et inscrits en dépenses d'investissement.

Le taux de subvention varie de 20 à 30 % selon le type d'investissement éligible, 20 % pour le Complexe Sportif, 25 % pour la construction de commerces et de logements dans le centre bourg, 30 % pour la réhabilitation du garage situé Rue du Tram ainsi que pour la réserve foncière dans le cadre de l'aménagement du centre village, avec plan de circulation.

**Les Dotations :.120 604 €**

Elles sont au nombre de deux :

La Taxe Locale d'Equipement (43 613 €) et le Fond de Compensation pour la T.V.A ( 76 991 €). l'Etat reverse à la commune une partie de la T.V.A ( 15,482%) payée par cette dernière sur les travaux éligibles réalisés 2 ans plus tôt.

**L'emprunt est une ressource d'équipement.**

Afin que le budget prévisionnel voté en mars 2005, soit équilibré c'est à dire que les recettes et des dépenses de la section d'investissement soient identiques, une enveloppe de 3 399 000 € avait été inscrite sur la ligne emprunt.

La commune aurait eu recours à cette recette, si toutes les dépenses inscrites au budget s'étaient réalisées? Hors on constate chaque année un décalage des dépenses d'investissement sur deux voir trois exercices comptables.

L'année 2005 n'a pas dérogé à cette règle, d'autant que toutes les dépenses liées au complexe sportif avec gymnase avaient été budgétisées.

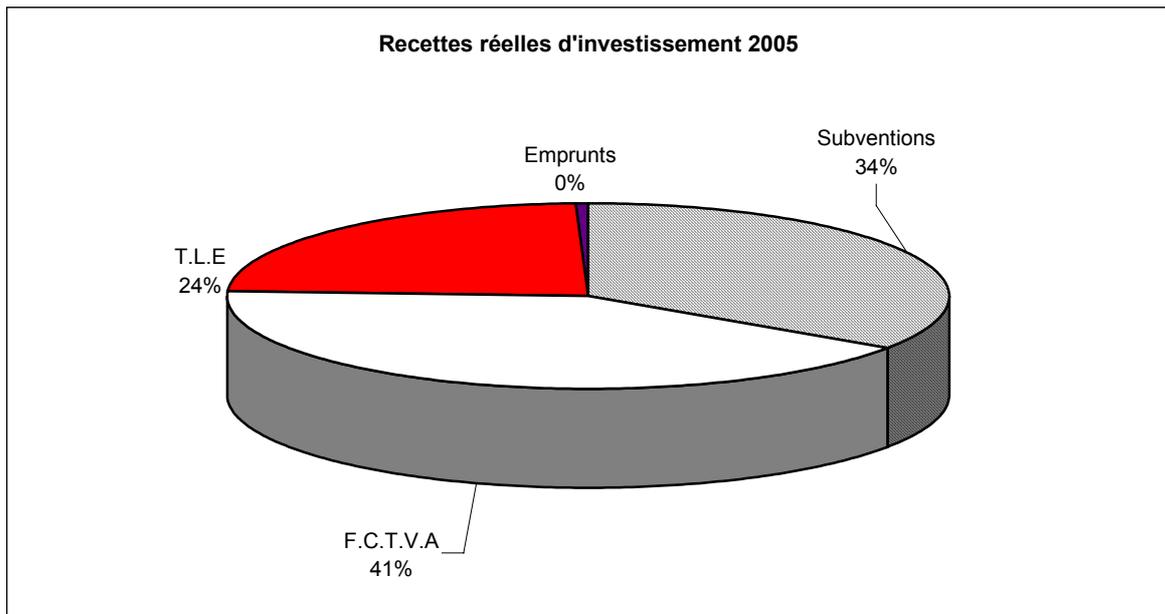
Sur cette opération, les terrains ont été achetés, le terrain d'entraînement a été réalisé, et le concours d'architectes a été lancé à l'automne 2005.

**De l'autofinancement à hauteur de 702 545 €.**

Les recettes réelles d'investissement mentionnées si-dessus ne suffisent pas à alimenter les ressources de la section d'investissement.

C'est pourquoi une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté sur l'exercice 2004 est affecté par délibération en section d'investissement.

C'est l'autofinancement. Il s'agit de l'épargne nette constatée lors de la gestion n-1, et dont une partie a été affectée à la section d'investissement. (Compte de recette 1068) soit 702 545,19 € ce qui représente 80 % du résultat de fonctionnement constaté lors du C.A 2004.



***Le compte administratif de la gestion 2005 est en accord avec le compte de gestion 2005 reçu de la perception de Voiron.***

***Ces deux documents sont adoptés par -17- voix pour, Monsieur le Maire n'assistant pas au vote.***

## LE BUDGET PRIMITIF 2006

Arrivée de Monsieur GUILLON Adjoint à l'urbanisme.

Rappel : Ce B.P. a été préparé au cours de plusieurs réunions de la commission Finances et deux réunions de travail du Conseil Municipale. Il est présenté par l'Adjoint aux finances.

### **La section de Fonctionnement :**

La section de Fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **2 249 917 €**.

Répartition des **dépenses de Fonctionnement** par grands postes :

Articles	Dépenses de Fonctionnement	B.P 2006
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	598 022,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL	562 630,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	257 900,00
66	CHARGES FINANCIERES	8 025,00
	<b>Total dépenses réelles de Fonctionnement</b>	<b>1 426 577,00</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 795,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	94 260,00
O22	DEPENSES IMPREVUES	17 085,00
O23	Virement à la section d'investissement	705 200,00
	<b>Total global des dépenses de Fonct.</b>	<b>2 249 917,00</b>

### **41,92 % pour les charges à caractères général :**

Ces dépenses regroupent les achats (principalement des fournitures diverses EDF, GDF, Eau et petit matériel) et les prestations de services extérieurs, (redevances, locations, primes d'assurance, études et recherches ainsi que les rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicités, publications, relations publiques, déplacements, missions, réceptions et frais postaux) . L'ensemble de ces charges subisse tous les ans une augmentation tarifaire de plus elles progressent en raison des besoins des services.

Le dynamisme des associations locales est fédérateur de dépenses : les utilisations régulières et quotidiennes des salles ainsi que des équipements sportifs nécessitent des interventions régulières de nettoyage et de contrôle.

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses liées au bon fonctionnement des services dont notamment :

#### **\* Bibliothèque Municipale :**

Elle permet à 316 adultes et 260 enfants de moins de 14 ans soit à 576 lecteurs de venir régulièrement emprunter des livres ou magazines.

Ces dépenses sont principalement liées à l'achat de livres et d'abonnements divers (la bibliothèque possède 10476 livres,

20 abonnements) ces dépenses représentent 2,20€ par stéphanois + les participations de St Aupre et de St Nicolas pour 3700€ soit 2€ par habitant (Demande d'alignement à 2,20€).

S'ajoutent à ces dépenses les achats de fournitures de bureau, de matériels nécessaires à l'entretien des livres, les rémunération d'intermédiaires qui assurent des animations ponctuelles, la rémunération du personnel (1 personne à mi-temps) ainsi que la prise en charge des repas des bénévoles. Il y a 11 bénévoles à la bibliothèque.

Pour 2006, une ligne "multimédias" a été prévue au budget, pour 5 000 €.

Il est difficile à l'heure actuelle de déterminer avec précisions les dépenses "énergétiques" liées à ce service, étant donné qu'elles sont comprises dans la facture du bâtiment Mairie/Associations. Un projet de mode de calcul pour cette répartition sera présentée prochainement à la commission des finances, il tiendra compte de la superficie utilisée, ainsi que des horaires d'ouverture.

Viennent s'ajouter à ces charges, les frais postaux et de télécommunication, Internet étant un outil incontournable pour la bibliothèque, début 2006 une ligne ADSL a été tirée afin d'avoir accès à ce service en haut débit. Sans engendrer pour autant un coût supplémentaire, puisque l'abonnement sera celui de la Mairie.

#### **\* La restauration scolaire :**

Le nombre de repas servis au restaurant scolaire ne cesse d'augmenter.

Ce sont 11301 repas qui ont été servis durant l'année scolaire 2003/2004 contre 13117 pour l'année scolaire 2004/2005, (progression de plus de 16%).

La fréquentation moyenne journalière est passée de 77 enfants pour 2003/2004 à 95 enfants pour 2004/2005.

En raison de la hausse de fréquentation et l'agrandissement du bâtiment (Construction nouveau bâtiment et utilisation de l'ancien pour la garderie), il a été nécessaire d'affecter une personne supplémentaire ceci afin d'assurer le nettoyage des locaux mais également de satisfaire au mieux aux normes de sécurité.

**\* Les services techniques :**

Les employés du service technique assurent une grande variété de tâches. Il peut s'agir de dépannages et d'entretien ponctuel dans l'ensembles des bâtiments communaux, (administratifs, scolaires, péri-scolaires, locaux sportifs, culturels et culturels) ne nécessitant pas l'intervention d'un spécialiste pour des raisons des normes spécifiques. Ils ont en charge l'entretien des espaces verts (parc, monuments aux morts, terrains de sports, extérieurs des écoles, du restaurant scolaire, de la crèche etc.).

Ils assurent l'entretien de l'ensemble de la voirie communale, désherbage, fauchage, nettoyage, réparation des ni de poules, déneigement, remplacement de panneaux défectueux etc.

Les associations locales font souvent appel aux services technique pour la manutention du matériel nécessaire à l'animation organisée.

En raison des occupations et utilisations de plus en plus fréquentes des bâtiments, des réseaux, des équipements sportifs, il y a de plus en plus d'interventions ce qui engendre une recrudescence des achats de fournitures et de petit matériel, nécessaires à ces interventions.

Ce n'est donc pas un poste qui devrait diminuer à l'avenir. Toutefois, il serait souhaitable de le maîtriser au mieux.

**\* 39,44 % pour les charges de personnel :**

Une masse salariale plus importante en raison de :

- \* 2 titularisations,
- \* une personne en plus à la restauration scolaire,
- \* l'attribution d'une prime aux non titulaires,
- \* De reclassements indiciaires,
- \* De la reconstitution de carrières.

**\* 18,08 % pour les charges de gestion courante :**

Elles se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents et participations obligatoires, Aide Sociale, SDISS, Parc de Chartreuse, SISV, des subventions versées aux associations dont la crèche et la MPT.

Ce poste est en constante progression. S'agissant principalement de contingents, la Commune ne maîtrise pas

**\* 0,56% pour les charges financières (Intérêts de la dette + intérêts bancaires sur opérations de financement ).**

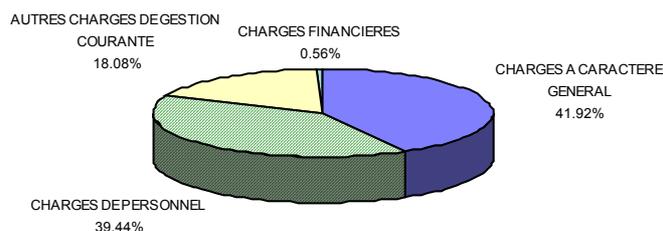
Les intérêts de la dette toujours à la baisse, ils passent de 9425 € à 7025 €.

La politique de désendettement de la commune, avec une renégociation de la dette ont permis cette situation.

De plus, en raison du décalage de gros travaux d'investissement et de la bonne situation de trésorerie de la Commune, cette dernière n'a pas eue besoin de faire recours à l'emprunt.

Cette situation ne va pas durer en raison des gros investissements à venir "Complexe sportif " et projet d'aménagement du centre bourg qui débiteront en 2006 nécessiteront peut-être un recours à l'emprunt c'est pour cette raison qu'une provision de 1000 € a été inscrite au budget pour financer les frais de contraction d'emprunt si besoin était.

**Les dépenses réelles de Fonct 2006**



En face de ces dépenses figurent les **recettes de fonctionnement** suivantes :

	<b>Les recettes réelles de Fonctionnement</b>	<b>B.P 2006</b>	Part en %
70	Produits des services du domaine	<b>60 700,00</b>	<b>2,96%</b>
73	Impôts et Taxes	<b>756 000,00</b>	<b>36,83%</b>
74	Dotations et Participations	<b>1 089 299,00</b>	<b>53,07%</b>
75	Autres Recettes de Fonctionnement	<b>113 340,00</b>	<b>5,52%</b>
76	Produits Financiers	<b>23 600,00</b>	<b>1,15%</b>
6419+6459	Remboursement personnel salaire+charges	<b>9 500,00</b>	<b>0,46%</b>
	<b>Total recettes réelles de Fonct.</b>	<b>2 052 439,00</b>	<b>100,00%</b>
002	Excédent fonct. Reporté	<b>193 878,00</b>	
77	Produits exceptionnels	<b>3 600,00</b>	
79	Transfert de charges	<b>0,00</b>	
	<b>TOTAUX</b>	<b>2 249 917,00</b>	

Elles sont principales constituées de dotations et participations ( 53,07%) et d'impôts et taxes ( 36,83%).

**\* 53,07 % de dotations et participations :**

\* Il s'agit principalement des dotations versées par l'Etat, Dotation Globale de Fonctionnement ( + 0,77%), Dotation de Péréquation (estimation non connue lors du BP) et des dotations de compensation pour la taxe professionnelle ( 3,99%)

\* De dotations versées par la CAPV. La commune de St Etienne de Crossey fait partie depuis 2000 à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, à ce titre la Commune ne perçoit plus directement la Taxe Professionnelle. Cette dernière est reversée à la Commune par la CAPV par le biais d'une participation et d'une dotation de solidarité.

\* Des participations d'autres organismes extérieurs, telles que la participation au fonctionnement du Contrat Temps Libre par la CAF et donc par le Pays Voironnais, et la commune de St Aupre, qui sont partenaires dans cette opération.

\* Les communes voisines ( St Aupre et St Nicolas) participent au fonctionnement de notre bibliothèque municipale, ces sommes ont été affectées aux dépenses de la bibliothèque.

\* Le Conseil Général verse chaque année une subvention pour les permanences architecturales qui ont lieu chaque mois en Mairie.

Il faut noter qu'en règle générale l'évolution des dotations de l'état et la CAPV ne progressent que faiblement voir pas du tout.

**\* 36,41 % d'impôts et taxes :**

Il s'agit principalement de recettes fiscales encaissées par la Commune les "3 taxes ménages".

Malgré un gel des taux communaux, le produit des 3 taxes ménages progresse de 3,25 % par rapport à 2005.

Chaque année l'état pratique une révision des bases qui est de l'ordre de 1%, à laquelle il convient d'ajouter les nouvelles constructions et réhabilitations de maisons faites sur la Commune.

Il s'agit également de taxes provenant de certains services communaux.

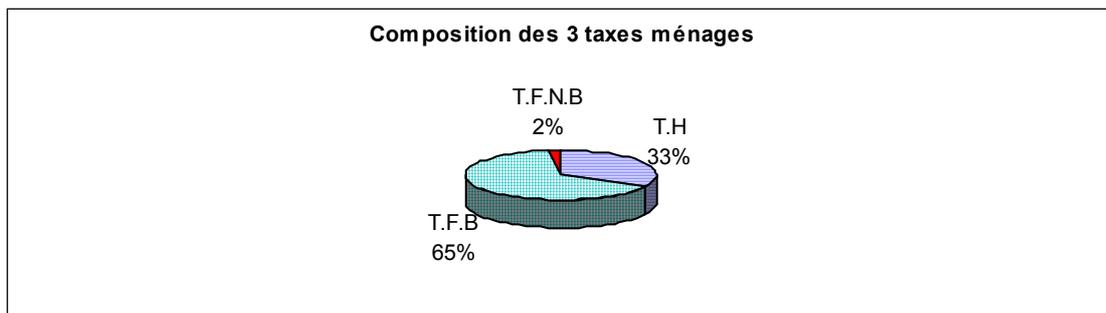
C'est le cas du camping municipal. Ce service n'est pas productif de bénéfice, il s'agit principalement d'un service aux usagers de passage, et donc un moyen de promouvoir notre région, d'autant que les campings manquent aux environs.

Il en est de même pour les emplacements réservés au pizzaiolo, au maraîcher, aux camions d'outillage, au fromager, au vendeur de miel etc. qui rendent service à la population locale.

Il est proposé à l'assemblée de ne pas augmenter les taux communaux de la Taxe d'habitation, et des deux taxes foncières.

Les 3 Taxes ménages	<b>Taux</b>	Produit 2005	<b>Produits 2006</b>
T.H	<b>8,65 %</b>	229 677,57	<b>236 664,00</b>
T.F.B	<b>20,94 %</b>	446 941,48	<b>465 496,20</b>
T.F.N.B	<b>45,86 %</b>	19 182,78	<b>16 234,44</b>
<b>Produits des 3 taxes ménages</b>		<b>695 801,83</b>	<b>718 394,64</b>

A taux constants par rapport à 2005, le produit attendu des 3 taxes ménages progresse de 3,25 %  
Ce qui engendre une recette supplémentaire de 22 592 €



**\* 5,52 % d'autres recettes de Fonctionnement :**

Il s'agit principalement de recettes provenant de la gestion du parc locatif. D'autre part, les locations pour fêtes de familles de la salle des fêtes et de la cour arrière de la Mairie, sont encaissées dans ce chapitre.

**\* 2,96 % pour les produits des services des domaines :**

La baisse de ce poste est liée à la prudence des estimations.

\* vente des tickets de cantine et de garderie scolaire,

\* cotisations des particuliers pour prêts de livres à la bibliothèque municipale.

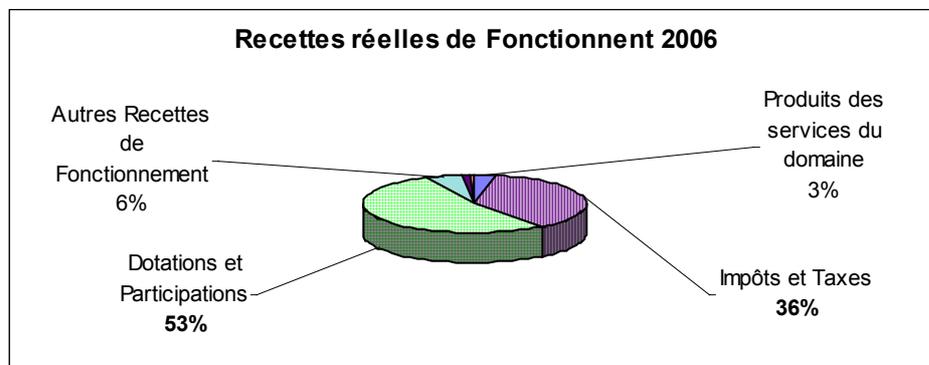
De plus, certaines recettes ne font pas l'objet d'estimation lors du budget primitif sauf si une recette a déjà été encaissée, (concessions dans le cimetière et emplacements dans le columbarium).

**\* 1,15% pour les produits financiers :**

Il s'agit principalement des intérêts sur les placements de trésorerie réalisés en 2003, reconduits en 2004 puis en 2005, la somme placée à l'heure d'aujourd'hui est de 1 700 000 €.

**\* 0,46% pour les remboursements sur salaires et charges.**

La commune a souscrit une assurance afin d'être remboursée des salaires et charges qu'elle est obligée de payer au personnel absent pour cause de maladie ou de congés maternité, ou accident du travail.



**002 Résultat de fonctionnement reporté 193 878,00 €**

Il s'agit de la part de résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2005 non affectée à la section d'investissement.

Les recettes réelles de Fonctionnement, c'est l'ensemble des recettes inscrites au BP 2006 diminué du résultat de fonctionnement reporté article 002.

**La section d'investissement s'équilibre** en recettes et dépenses à la somme de 6 208 038,68€.

Les dépenses d'investissement	<b>BP 2006</b>
Etudes et Recherches	12 346,00
Licences	6 157,00
Achats de terrains et de bâtiments	449 343,00
Achats biens meubles divers	125 419,00
Plantations agencement de terrains	23 624,00
Gros travaux de Bâtiments	5 148 116,00
Réseaux Divers	361 896,00
Dépenses imprévues	25 934,68
Capital de la dette	55 200,00
<b>Total dépenses d'équipement Brut</b>	<b>6 152 835,68</b>
Total dépenses réelles d'investissement *	6 208 035,68
<b>Soit des dépenses totales de</b>	<b>6 208 035,68</b>

**Etudes et Recherches : 12 346 €**

Il s'agit principalement du solde des honoraires dus au programmiste qui a travaillé sur le projet du complexe sportif avec gymnase, ainsi que des honoraires de l'architecte chargé du projet d'aménagement du centre bourg (Maison Fagot).

**Plantations, agencement et aménagements de terrains : 23 624 €.**

Equipement du nouveau terrain d'entraînement du foot (pare-ballon, cages, clôture) installation d'un portail d'accès au local tennis, clôture des terrains de boule, projet d'aménagement de jeux extérieurs par le CMJ.

**Acquisitions : 580 919€.**

Il s'agit principalement de la numérisation du POS, de l'acquisition de bâtiments situés dans le centre bourg, d'une enveloppe pour compléter ou renouveler le matériel divers :

Tels que le remplacement de la tondeuse tractée achetée en 2005 mais qui sera payée en 2006, l'achat de matériel outillage et de voirie, le remplacement d'une partie du matériel informatique de la Mairie, de compléter le mobilier et le matériel sportif des écoles, l'électroménager pour le nouveau restaurant scolaire, les décorations lumineuses de Noël, le mobilier urbain et la signalisation routière.

**Constructions, Gros travaux de bâtiments : 5 148 116 €**

Il s'agit principalement de la réalisation du complexe sportif, dont l'ensemble de l'opération fait l'objet d'une enveloppe budgétaire, (éclairage du terrain d'entraînement, construction du gymnase, aménagement des abords ainsi que les honoraires d'architectes et autres), du solde des travaux de construction du nouveau restaurant scolaire, des travaux d'électricité ainsi que de menuiserie de l'ancien garage des pompiers, situé en face de la Poste, d'une enveloppe pour la construction de locaux commerciaux et de logements dans le centre bourg, d'importants travaux sur les vitraux des églises, ainsi que sur la toiture du bâtiment "médicure".

**Les réseaux : 361 896 €.**

Voirie :

Chaque année une enveloppe importante est réservée à l'amélioration de la Voirie Communale, ainsi qu'aux aménagements de sécurité. Une enveloppe est prévue pour la mise en place d'aménagements de sécurité sur la rue du Tram, ainsi que la réfection d'un mur de soutènement à Tolvon.

Réseaux câblés :

Enfouissement des réseaux électriques et télécom du hameau du Charrat, poursuite du remplacement des poteaux incendie.

**Le capital de la dette et cautions : 55 200 €**

Il s'agit du remboursement en capital de la dette ( 54 200 €) pour l'exercice 2006, ainsi que du remboursement de cautions pour les locataires qui risquent de partir (1000 €).

**25 934,68 € de dépenses imprévues :**

Il s'agit d'une enveloppe qui permet en cours d'année de financer des dépenses qui n'auraient pas été prévues au Budget.

## Les principaux chantiers de 2006

69 % des dépenses d'investissement ( 4 295 219 €) concernent **le complexe sportif avec gymnase**. Il s'agit principalement des honoraires architecturaux, de mission de pilotage et de coordination du chantier, de l'éclairage du nouveau terrain d'entraînement ainsi que de la construction du gymnase et des aménagements des abords.

Près de 19% des dépenses d'investissement ( 1 175 200 €) concernent **l'aménagement du centre bourg**. Il s'agit principalement d'une enveloppe pour que la commune acquière des bâtiments situés dans le centre du village, une enveloppe pour la construction d'un commerce avec logements.

Un peu plus de 6 % des dépenses d'investissement ( 393 491€) concernent les **réseaux**, routiers et câblés. En raison de la mise en sens unique de la rue du Magnin, des aménagements de sécurité sont prévus sur la rue du Tram. De plus comme chaque année, la commune prévoit une enveloppe pour les gros travaux de voirie.

Le restant regroupe les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services tels qu'administratifs, scolaires, péri-scolaires, techniques, associatifs, nécessitent régulièrement le remplacement ainsi que le complément du matériel informatique, mobilier, outillage et autre, ainsi que des améliorations des bâtiments qui accueillent ces services. Voici comment se répartissent-les 151 258 € de dépenses pour ces services :

La commune est tenue de maintenir en l'état les édifices culturels, aussi une enveloppe de 58 520 € sur plusieurs années est prévue afin de restaurer les vitraux de l'église du Bourg, et aménager une rampe afin de faciliter l'accès de cette même église aux handicapés.

La somme de 53 213€ est réservée aux travaux sur des bâtiments non administratifs. Il s'agit de gros travaux de toiture pour la bâtiment "médicure" ainsi que le Distributeur de Billets, des travaux d'aménagement de l'ancien local CGE en local paroissial, d'aménagement de terrain avec notamment le projet du Conseil Municipal de Jeunes qui envisage l'achat de jeux extérieurs.

Le capital des emprunts pour 2006 s'élève à 54 200 €, une enveloppe de 1000 € est prévue afin de pouvoir rembourser les cautions, en cas de départ de locataires.

Une ligne dépenses imprévues de 25 394,68 € permettra en cours d'année de financer des dépenses non prévues au Budget Primitif.

Face à ces dépenses d'équipement brut, la commune bénéficie des ressources d'investissement suivantes :

Articles	Libellés des recettes d'investissement	B.P 2006
1323	Subventions	1 149 198,00
10222	F.C.T.V.A	65 000,00
10223	T.L.E	42 400,00
16412	Emprunts en Francs	2 375 000,00
	<b>Sous total recettes Réelles d'investissement</b>	<b>3 631 598,00</b>
1068	Excédent Fonctionnement capitalisé	708 604,33
192	Différence sur réalisation d'immobilisation	3 000,00
281	Amortissements	94 260,00
O21	Virement de la section de Fonctionnement	705 200,00
OO1	Excédent d'investissement reporté	1 065 373,35
	<b>Total des recettes totales d'investissement</b>	<b>6 208 035,68</b>

**Les Subventions : 1 149 198 €**

Il s'agit des subventions allouées à la commune par le Conseil Général, l'Etat (DGE), pour des travaux d'investissement.

Les subventions sont calculées sur le montant hors taxes des travaux éligibles et inscrits en dépenses d'investissement.

Le taux de subvention varie de 20 à 30 % selon le type d'investissement éligible, 20 % pour le Complexe Sportif,

25 % pour la construction de commerces et de logements dans le centre bourg, 30 % pour la réhabilitation du garage situé en face de la Poste, ainsi que pour la réserve foncière dans le cadre de l'aménagement du centre village, avec plan de circulation.

Dont voici leurs montants par poste :

60 070€ Réseaux	31 533€ restaurant scolaire
-----------------	-----------------------------

**Les Dotations : 107 400 €**

Elles sont au nombre de deux :

La Taxe Locale d'Équipement (42 400 €) et le Fond de compensation pour la T.V.A ( 65 000€). l'Etat reverse à la commune une partie de la T.V.A ( 15,482%) payée par cette dernière sur les travaux éligibles réalisés 2 ans plus tôt.

**L'emprunt : 2 375 000 €**

L'intégralité des dépenses liées au "complexe sportif", sont inscrites en section d'investissement du Budget Primitif 2006, ainsi que toutes les dépenses ayant fait l'objet de discussions en réunion de travail du Conseil. En face de ces dépenses ont été inscrites toutes les recettes de cette même section hors ces dernières ne permettent pas d'équilibrer le budget. Le budget primitif fait apparaître un besoin de financement de près de 2 375 000 € afin qu'il soit présenté en équilibre. C'est donc cette somme qui est inscrite à l'article 16411 emprunts.

Il s'agit donc d'un emprunt "d'équilibre" il ne sera certainement pas débloqué en 2006, étant donné que toutes les dépenses d'investissement ne seront pas réalisées d'ici la fin de cet exercice.

Après discussion et délibération le projet de budget primitif présenté à l'assemblée est voté à l'unanimité.

**Affectation du résultat de Fonctionnement 2005****Délibération N° 31/2006**

Constat des résultats de la gestion 2005 :

**Section de Fonctionnement**

Recettes de fonctionnement	2 059 414,13
Dépenses de Fonctionnement	1 332 568,10
Soit un résultat de gestion 2005 de	<b>726 846,03</b>
Auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur	175 636,30
Soit un résultat au 31 décembre 2005 de	<b><u>902 482,33</u></b>

Tout ou partie de ce résultat peut être affecté à la section d'investissement du Budget Primitif 2006.

Afin que les deux sections du Budget Primitif soit votées en équilibre l'affectation suivante est proposée :

Sur le Résultat de Fonctionnement constaté au 31/12/2005	<b><u>902 482,33</u></b>
Partie affectée à l'investissement Compte 1068 du BP 2006 :	<b>708 604,33</b>
Partie reportée en recette de fonctionnement article 002	<b>193 878,00</b>

**Section d'investissement**

Recettes d'investissement	985 470,16
Dépenses d'investissement	974 615,85
Soit un résultat de gestion 2005 de	<b>10 854,31</b>
Auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur	1 054 519,04
Soit un résultat au 31 décembre 2005 de	<b><u>1 065 373,35</u></b>
Qui sera reporté en recette d'investissement du BP 2006	

**Vote : 16 voix pour 1 abstention.1 absence**

**Vote des taux communaux Délibération annexée au BP 2006**

**Délibération N° 32 /2006**

**Mise en sens unique de la Rue du Magnin**

**Délibération N° 33 /2006**

compte tenu du résultat des essais effectués depuis le 15 novembre 2005 de la mise en sens unique de la rue du Magnin, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la suite donnée à cet essai.

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande à Monsieur Le Préfet, la mise en sens unique définitive de la rue du Magnin.

**Convention relative à l'aménagement de sécurité RD 520 entrée du Bourg**

**Délibération N° 34 /2006**

Monsieur le Maire, expose au Conseil le projet de convention à passer entre la Commune et le Conseil général de l'Isère, relative aux aménagements de sécurité dans le bourg au droit des commerces sur la RD 520 du PR38+744 au PR38+852.

Celle-ci précise les obligations particulières de la commune et du Département de l'Isère en ce qui concerne les modalités de la réalisation et de l'entretien ultérieur de cet aménagement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Consultation architecturale**

**Délibération N° 35 /2006**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût des permanences de l'architecte conseiller du CAUE peut être pris en charge par le Pays Voironnais. Ce coût serait déduit de l'attribution de compensation accordée à la Commune.

L'avantage serait de bénéficier d'une subvention du Conseil Général de 50 %, alors qu'elle n'est que de 25 % actuellement.

Par ailleurs il s'avère nécessaire de porter le nombre de vacations mensuelles de 2 à 3.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à la proposition formulée par le Pays Voironnais, suite à la délibération N° 232-2005 du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander au Pays Voironnais de reprendre le service assuré jusqu'alors en direct par la Commune de Saint Etienne de Crossey et de signer tout document relatif à cette démarche (demande de subvention, convention avec le CAUE).

**Modification N° 04 du Plan d'Occupation des Sols (suite)**

**Délibération N° 36 /2006**

Monsieur Jean-Michel GUILLON, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle qu'une modification du **Plan d'Occupation des Sols** s'impose et que dans ce but un certain nombre de points mineurs ne modifiant pas « l'économie générale » du document ont été listé dans la délibération N° 89/2005 du 9 décembre 2005.

Il convient aujourd'hui d'ajouter à cette liste **trois autres points** :

1°) - concernant les carrières : après plusieurs réunions avec les riverains et les carriers, la Municipalité avait demandé des engagements écrits aux carriers, sur les mesures qu'ils prendraient afin de diminuer les nuisances dans le cas d'une extension de l'autorisation d'exploiter la carrière.

Monsieur le Maire fait lecture de la réponse reçue, et fait observer que ce courrier répond complètement aux demandes faites par la Mairie. Ce courrier sera annexé à la présente délibération.

Les carriers ont fourni un argumentaire satisfaisant concernant l'intérêt qu'il y aurait pour la population à accepter une modification du POS permettant de prolonger dans le temps l'autorisation préfectorale actuelle d'exploitation. L'Article ND1- 9, du POS précisait : sont autorisés

en Secteur Nda : jusqu'au terme des autorisations d'exploitation délivrées au jour de l'approbation du présent dossier de révision, l'exploitation des carrières, les bâtiments et installations et les affouillements et exhaussements du sol nécessaires à celle-ci,

au terme des autorisations d'exploitation ci-dessus ou le cas échéant des exploitations elles-mêmes en cas d'achèvement avant ce terme, le réaménagement paysager des emprises exploitées.

Il est proposé la formulation suivante :

sont autorisés

en Secteur Nda, l'exploitation des carrières, les bâtiments et installations et les affouillements et exhaussements du sol nécessaires à celle-ci,

au terme de l'exploitation, le réaménagement paysager des emprises exploitées.

**2°) - Concernant la zone UC**

L'actuel POS prévoit une hauteur maximale de construction de 12 m. Il est proposé de porter cette hauteur à 13 m

**3°) - Concernant la zone UI** de Charière et Faurie prévue pour des activités artisanales et industrielles ou de services, il est proposé d'ajouter la possibilité de créer des activités commerciales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces différents points et décide d'inclure ceux-ci à la modification du Plan d'Occupation des Sols en cours.

### **Convention subvention de fonctionnement à l'association Crèche « Les Zébulons »**

**Délibération N° 37 /2006**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la convention établissant les modalités de versement de subventions à l'association Crèche halte garderie pour l'année 2006.

Après avoir entendu et délibéré:

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **Subvention du Budget Principal au Budget Annexe du CCAS**

**Délibération N° 38/2006**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale de St Etienne de Crossey s'est réuni pour délibérer sur le compte administratif 2005 et le projet de budget Primitif 2006 du C.C.A.S.

L'équilibre de ce dernier ne peut se faire qu'avec une subvention du budget Principal.

Par conséquent Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 6 990€ du budget Principal pour équilibrer le budget Primitif du C.C.A.S.

**Le conseil municipal à l'unanimité alloue la somme de 6 990,00 € au budget primitif du CCAS 2006.**

### **Subventions aux associations inscrites au BP 2006**

**Délibération N° 39/2006**

Roger TROUILLOUD, adjoint aux finances rappelle que ces subventions ont fait l'objet d'un travail sur questionnaire en commission des finances, puis ont été présentées au conseil municipal lors de sa réunion de travail, pour être intégrées au projet de budget primitif 2006.

Après délibération, le Conseil Municipal par 16 voix pour, et 02 abstentions, (les élus membres d'un bureau d'association s'étant abstenus) a adopté le tableau des subventions allouées aux associations. Le détail de ces subventions étant intégralement repris dans le budget primitif 2006, transmis en Préfecture de l'Isère.

## **COMMISSIONS**

### Urbanisme :

Monsieur Jean-Michel GUILLON, adjoint à l'urbanisme expose à l'assemblée que le centre équestre de St Etienne de Crossey a déposé un permis de construire pour des logements, il semblerait que la puissance électrique, la défense incendie sur le secteur concerné ne soit pas suffisants pour une telle extension, de plus le raccordement à l'assainissement pose problème aussi ce permis fera certainement l'objet d'un refus.

### Travaux :

Les travaux d'assainissement de 8 maisons sur Tolvon sont en cours. Nous sommes à trois semaines environ de la fin de ce chantier.

La CAPV n'ayant pas prévu de programme d'assainissement à la Burletière, les services techniques communaux et la CAPV travailleront ensemble afin d'assainir une maison de ce hameau.

Les travaux de marquages au sol sur les routes communales et les parkings ont pris du retard en raison des intempéries.

Un habitant de Tolvon, a interpellé la municipalité au sujet de la dangerosité d'une portion de route dans les gorges, suite à la coupe d'une sapinière. Monsieur Baraldi précise que la poursuite de la pose des barrières de sécurité en bois se fera dès lors que l'exploitation de la coupe de bois sera terminée.

Une réunion avec le cabinet d'architectes R2K et leurs collaborateurs a eu lieu ce début de semaine.

### Scolaire :

Mme LAURENT fait état du dernier conseil d'école. Les chiffres annoncés pour la prochaine rentrée scolaire de l'école élémentaire ne permettront pas de demander la réouverture de la 8<sup>ème</sup> classe fermée en septembre 2005. Une présentation des activités extra-scolaire a été faite lors de ce conseil d'école, et des remerciements ont été adressés à la municipalité pour le financement de l'activité cirque.

Une maman vétérinaire est intervenue dans les classes afin d'informer les enfants sur la grippe aviaire.

Le spectacle théâtre de la classe de CM2 aura lieu le 20 mai prochain, au foyer municipal.

Une réunion sera programmée entre la municipalité, les enseignants et les représentants du codase afin de renforcer le dialogue et le partenariat entre les enseignants et les éducateurs.

CAPV :

Monsieur le Maire expose qu'un parking provisoire pour le co-voiturage verra le jour à Champfeuillet, il informe également l'assemblée que la taxe des ordures ménagères va augmenter de 2,5%, que tout particulier intéressé par le projet de « composteur individuel » peut prendre contact auprès de la CAPV.

Vie du village :

Ce week-end aura lieu de second marché africain, organisé par la Maison Pour Tous de St Etienne de Crossey.

Madame Marrant, élue responsable du « fleurissement » expose le projet de plantations du nouveau parking situé à l'entrée du village.

St Etienne de Crossey a été élue commune de 2 500 habitants la plus sportive du département. A ce titre un prix lui sera remis.

Mr le Maire clôt la séance à 23 h 30. Prochaine réunion du Conseil Municipal le 12 mai 2006.

**Affiche-le -7 avril 2006-----.**